



## **Procès évoqué dans la presse : Pourriez-vous me préciser de quel conseil de prud'hommes il s'agit ?**

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 9 avril 2014

---

Bonjour,

J'ai entendu ce matin sur RTL un reportage sur une secrétaire qui a démissionné pour tabagisme passif et dont le conseil de prud'hommes a reconnu ses droits en lui accordant 30.000 EUR de dommages et intérêts.

Pourriez-vous me préciser de quel conseil de prud'hommes il s'agit ?

Merci

Cordialement.

D. Brousmiche

Réponse :

Il s'agit du Conseil de Prud'homme de Paris